

COMPTE RENDU N° 28 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROZE

Séance du 10 MARS 2017

L'an deux mille dix sept et le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire.**

Présents : VEDEL Claude, Adjoints.

BAYLE Annette. TOSQUES Jean-Claude. TRENTAZ Serge. PRIETO BERCIER Sarah.
CALMET David. LARROQUE Anne-Marie

Absents excusés : AUDIBERT Jacques. TOULOUSE Evelyne.

Absents : VIALA Alain.

Procurations : AUDIBERT Jacques à LAGASSE Patrick.

Secrétaire de Séance : CALMET David.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, Monsieur le Maire aborde les différents points de l'ordre du jour.

I. Délibérations

• VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés et qui a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuvent le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Les membres du Conseil Municipal examinent le Compte Administratif 2016 de la Commune qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	53 984.02
Recettes :	64 009.87
Excédent de clôture :	+ 10 025.85

Section d'investissement :

Dépenses :	73 752.13
Recettes :	44 808.21
Déficit de Clôture :	- 28 943.92
Restes à Réaliser	- 12 893.00
Besoin de financement :	- 41 836.92

Hors de la présence de M. Patrick LAGASSE, Maire, les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le compte Administratif 2016 de la commune de BROZE.

• **AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Section d'Investissement :

Résultat cumulé au 31 décembre 2015	+ 23 340.86
Résultat de l'exercice 2016 :	- 28 943.92
Déficit de financement cumulé au 31/12/2016	- 5 603.06

Ce résultat d'investissement sera repris au Budget unique 2017 à la ligne 001 dépenses.

Restes à Réaliser

• Dépenses	35 281.00
• Recettes	22 388.00
Besoin de financement :	12 893.00

Section de fonctionnement :

Résultat cumulé au 31 décembre 2015	NÉANT
Résultat de l'exercice 2016 :	+ 10 025.85
Excédent de financement cumulé au 31/12/2016	+ 10 025.85

Le résultat à affecter est positif

Sur proposition du Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

Couverture du besoin de financement pour l'investissement réalisé en 2016	18 496.06
Affectation au compte 1068 - budget 2017 :	+ 10 025.85
Report à nouveau pour budget 2017 ligne 002- recettes	NÉANT

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 Heures 45 minutes.
Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 14 avril 2017.